



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas



# Rapport annuel de mise en œuvre

## France - Rural Development Programme (Regional) - Alsace

Rapport annuel de mise en œuvre	
<b>Période</b>	01/01/2022 - 31/12/2022
<b>Version</b>	2022.0
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Prêt pour envoi - Région Alsace
<b>Référence nationale</b>	Consultation écrite du 11/07/2023 au 23/07/2023
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	

Version du programme en vigueur	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP042
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Alsace
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2022
<b>Version</b>	10.2
<b>Numéro de la décision</b>	C(2022)5882
<b>Date de la décision</b>	10/08/2022
<b>Autorité de gestion</b>	Région Grand Est
<b>Organisme de coordination</b>	Agence de Services et de Paiement

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	15
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	26
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	27
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	27
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	30
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	31
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	31
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	31
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	31
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	34
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	35
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	35
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	38
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	39
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	39
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	46
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	48
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	48
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	48
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	48
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	53

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	55
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES .....	56
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	57
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	58
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	60
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	61
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	62
Annexe II .....	63
Documents .....	74

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2022			0,11	36,52	0,30
	2014-2021			0,11	36,52	
	2014-2020			0,15	49,79	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2022			3,00	42,86	7,00
	2014-2021			3,00	42,86	
	2014-2020			3,00	42,86	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2022			55,00	11,00	500,00
	2014-2021			55,00	11,00	
	2014-2020			55,00	11,00	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2022	12,48	96,47	11,41	88,20	12,94
		2014-2021	12,96	100,18	9,70	74,98	
		2014-2020	9,94	76,84	7,26	56,12	
		2014-2019	9,71	75,06	5,23	40,43	
		2014-2018	6,86	53,03	2,60	20,10	
		2014-2017	4,81	37,18	1,58	12,21	
		2014-2016	2,04	15,77	0,56	4,33	
		2014-2015	0,02	0,15	0,02	0,15	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	48 129 144,22	97,76	33 533 857,91	68,12	49 231 173,60
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	48 129 144,22	97,76	33 533 857,91	68,12	49 231 173,60

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2022	4,81	104,74	4,59	99,95	4,59
		2014-2021	4,02	87,54	3,49	76,00	
		2014-2020	3,41	74,25	2,90	63,15	
		2014-2019	2,80	60,97	2,45	53,35	
		2014-2018	2,37	51,61	1,96	42,68	
		2014-2017	2,69	58,58	1,66	36,15	
		2014-2016	2,21	48,12	0,42	9,15	
		2014-2015	0,33	7,19	0,33	7,19	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	13 633 848,72	86,78	10 476 791,20	66,68	15 711 305,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	13 633 848,72	86,78	10 476 791,20	66,68	15 711 305,00

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
Total des investissements en faveur d'une gestion efficace et durable des forêts (€) (P2C) (€)		2014-2022			12 643 687,27	58,14	21 745 267,04
		2014-2021			10 301 558,58	47,37	
		2014-2020			9 393 258,00	43,20	
		2014-2019			6 992 950,00	32,16	
		2014-2018			5 548 701,43	25,52	
		2014-2017			536 984,63	2,47	
		2014-2016			232 500,00	1,07	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 484 440,71	116,11	1 388 283,23	108,59	1 278 490,57
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	3 948 814,08	60,10	3 115 812,38	47,43	6 569 896,77
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	159 956,56	67,42	82 659,00	34,84	237 251,82
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	5 593 211,35	69,17	4 586 754,61	56,73	8 085 639,16

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2022					0,00
		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015	0,01				
Total des investissements (public et privé) dédiés à la transformation et la commercialisation (euros)		2014-2022			7 309 144,71	17,31	42 235 025,08
		2014-2021			4 229 559,15	10,01	
		2014-2020			3 662 124,00	8,67	
		2014-2019			2 660 262,00	6,30	
		2014-2018			1 248 480,00	2,96	
		2014-2017			520 912,37	1,23	
		2014-2016			384 931,00	0,91	
		2014-2015			27 476,00	0,07	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	4 544 778,16	26,90	2 802 627,24	16,59	16 894 010,03
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	4 544 778,16	26,90	2 802 627,24	16,59	16 894 010,03

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2022			17,79	135,50	13,13
	2014-2021			15,93	121,33	
	2014-2020			13,67	104,12	
	2014-2019			13,27	101,07	
	2014-2018					
	2014-2017			5,79	44,10	
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2022			18,64	130,26	14,31
	2014-2021			16,74	116,98	
	2014-2020			14,37	100,42	
	2014-2019			14,35	100,28	
	2014-2018			11,69	81,69	
	2014-2017			6,66	46,54	
	2014-2016					
	2014-2015			0,30	2,10	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2022			18,90	129,41	14,60
	2014-2021			16,97	116,20	
	2014-2020			14,57	99,76	
	2014-2019			14,56	99,69	
	2014-2018			12,16	83,26	
	2014-2017			10,48	71,76	
	2014-2016					
	2014-2015			3,49	23,90	
Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de l'eau (euros)	2014-2022					0,00

		2014-2021					
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de la biodiversité (euros)		2014-2022			1 448 841,46	58,42	2 479 979,10
		2014-2021			1 141 406,83	46,02	
		2014-2020			838 472,00	33,81	
		2014-2019			555 746,00	22,41	
		2014-2018			377 028,06	15,20	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	138 783,31	100,00	50 670,69	36,51	138 784,91
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	2 287 370,10	10,34	802 321,92	3,63	22 112 688,68
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	9 634 312,28	92,23	6 229 501,84	59,64	10 445 628,39
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	34 909 887,52	93,72	28 872 924,40	77,51	37 250 916,53
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	27 332 006,15	87,36	19 120 341,74	61,11	31 286 938,67
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	40 187 083,07	100,60	40 187 083,07	100,60	39 946 326,67
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	496 558,38	98,50	190 615,47	37,81	504 140,30
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	114 986 000,81	81,16	95 453 459,13	67,37	141 685 424,15

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2022	28 147 292,72	152,56	28 147 292,72	152,56	18 449 999,26
		2014-2021	11 519 404,16	62,44	11 519 404,16	62,44	
		2014-2020	11 519 404,16	62,44	11 519 404,16	62,44	
		2014-2019	5 723 233,00	31,02	5 723 233,00	31,02	
		2014-2018	5 723 233,00	31,02	5 723 233,00	31,02	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	399 839,10	18,34	0,00	0,00	2 180 196,23
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	10 168 907,94	131,22	9 493 764,13	122,51	7 749 283,74
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	10 568 747,04	106,44	9 493 764,13	95,61	9 929 479,97

Domaine prioritaire 5D							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
Nombre de plans climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'ammoniac (nombre d'opérations)		2014-2022			11,00	100,00	11,00
		2014-2021					
		2014-2020			8,00	72,73	
		2014-2019			8,00	72,73	
		2014-2018			5,00	45,45	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 075 736,72	110,71	1 075 736,71	110,71	971 634,08
Total	O1 - Total des dépenses	2014-2022	1 075 736,72	110,71	1 075 736,71	110,71	971 634,08

	publiques						
--	-----------	--	--	--	--	--	--

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2022			68,00	251,85	27,00
		2014-2021			54,00	200,00	
		2014-2020			32,00	118,52	
		2014-2019			10,00	37,04	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2022			47,13	97,46	48,36
		2014-2021			27,54	56,95	
		2014-2020			24,49	50,64	
		2014-2019			10,87	22,48	
		2014-2018			8,91	18,43	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2022			28,74	103,06	27,89
		2014-2021			28,74	103,06	
		2014-2020			28,74	103,06	
		2014-2019			28,74	103,06	
		2014-2018			28,74	103,06	
		2014-2017			28,74	103,06	
		2014-2016			28,74	103,06	
		2014-2015			28,74	103,06	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023

M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	233 676,76	26,87	207 674,25	23,88	869 524,67
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	15 340 782,74	41,71	11 956 496,28	32,51	36 778 412,47
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	9 731 439,41	80,92	7 036 703,33	58,51	12 025 520,63
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	25 305 898,91	50,94	19 200 873,86	38,65	49 673 457,77

## **1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire**

### 1/ MISE EN OEUVRE EN 2022 DU PDR ALSACE 2014-2022

#### 1-1/Modification du PDR Alsace 2014-2022

L'année 2022 est marquée par une modification stratégique du PDR du fait du changement de rattachement de domaine prioritaire pour deux types d'opération (TO 0401D et 0403G) en basculant ces 2 TO vers respectivement les DP 4B et 5C et par la mise en œuvre de la fongibilité entre PDR avec une augmentation de la maquette du PDR Alsace par transfert de crédits FEADER socle issus du PDR Champagne Ardenne et du PDR Lorraine. Cette modification s'est également accompagnée d'un abondement de la maquette du PDR avec une dotation supplémentaire de crédits FEADER issus du transfert du 1er Pilier vers le 2nd Pilier de la PAC. Au total, la maquette FEADER est passée de 168,9 M€ à 182 M€.

#### 1-2/ Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) portant sur l'année civile 2021

Le RAMO du PDR 2014-2022 Alsace portant sur l'année civile 2021 a été soumis à l'avis du Comité régional de suivi des programmes européens Alsace par consultation écrite du 30 juin au 11 juillet 2022 puis adressé à la Commission européenne le 13 juillet qui l'a approuvé en septembre 2022.

#### 1-3/ Suivi du Cadre de performance

Les progrès dans la réalisation des objectifs du PDR Alsace 2014-2022 à fin 2021 sont décrits dans le RAMO portant sur l'année civile 2021 et transmis à la Commission européenne en date du 13 juillet 2022.

#### 1-4/ Dégagement d'office

L'état d'avancement des paiements FEADER au 31 décembre 2022 a permis d'éviter un dégagement d'office en 2022, 100% du montant de paiement FEADER à justifier au titre de l'année 2021, au regard du profil de paiement FEADER fixé dans le PDR Alsace, ayant été atteint.

### 2/ ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONTRIBUTION DU PDR ALSACE AUX PRIORITES ET DOMAINES PRIORITAIRES

La contribution du PDR Alsace aux priorités et domaines prioritaires (DP) est présentée ci-après sur la base de la dépense publique totale (montant total d'aides publiques) engagée ou payée :

- la dépense publique totale engagée est calculée sur l'ensemble des opérations qu'elles soient achevées ou non,
- la dépense publique totale payée est calculée sur l'ensemble des opérations ayant fait l'objet d'un paiement, qu'elles soient achevées ou non.

#### Dépense publique totale engagée

Au 31 décembre 2022, le montant de la dépense publique totale engagée s'élève à 223 M€, dont 134 M€ de

## FEADER.

La dépense publique totale engagée a fortement progressé en 2022 passant de 194 M€ à fin 2021 à 223 M€ à fin 2022 (+ 29 M€ soit une progression de 14%).

Le taux d'engagement du FEADER par rapport à la maquette du PDR validée en 2022 a progressé de 10 points passant de 63% à fin 2021 à 73% à fin 2022.

Cette progression concerne essentiellement les Priorités 2 et 4.

Plus de 2500 dossiers ont été engagés en 2022, soit 14% des dossiers engagés depuis 2014.

Le montant total d'aides publiques engagées se répartit, selon les Priorités de l'Union européenne, comme suit :

- Priorité 2-compétitivité agricole et forestière : 67,3 M€
- Priorité 3-chaîne alimentaire : 4,5 M€
- Priorité 4-environnement : 114,8 M€
- Priorité 5-énergie, climat : 11,6 M€
- Priorité 6-territoires : 25,3 M€

*Source : Données ODR (Observatoire du Développement rural) au 31 décembre 2022 (hors Assistance technique)*

### Dépense publique totale payée

En considérant l'ensemble des opérations ayant fait l'objet d'au moins un paiement au titre du PDR Alsace, la dépense publique totale payée cumulée des neuf années 2014 à 2022 s'élève à 176 M€, dont 108 M€ de FEADER.

La dépense publique totale payée connaît une très forte progression en 2022, passant de 139 M€ à 176 (+ 44 M€ soit une progression de 31%).

Au cours de l'année 2022, le taux de paiement du FEADER par rapport à la maquette du PDR validée en 2022 a progressé de 12 points passant de 47% à fin 2021 à 59% à fin 2022. Cette progression concerne essentiellement les Priorités 4, 2 et 6.

Plus de de 2600 dossiers ont été payés en 2022, soit 14% du nombre de dossiers payés depuis 2014.

Le montant total d'aides publiques payées se répartit, selon les Priorités de l'Union européenne comme suit :

- Priorité 2- compétitivité agricole et forestière : 48,5 M€
- Priorité 3- chaîne alimentaire : 2,8 M€
- Priorité 4- environnement : 95,4 M€
- Priorité 5- énergie, climat : 10,5 M€
- Priorité 6- territoires : 19,2 M€

Source : Données ODR (Observatoire du Développement rural) au 31 décembre 2022 (hors Assistance technique)

Commentaires par Priorités :

Priorité 1: favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

La Priorité 1 ne fait pas l'objet d'une programmation directe. C'est une priorité transversale qui est fléchée à titre secondaire. Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité, à titre secondaire, sont les suivantes :

M1 - Transfert de connaissances et actions d'information

M2 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation

M16 – Coopération

La mesure 1 (TO 0101A – Formation) ainsi que le TO 1602A - nouveaux produits sont programmés à titre principal sur la Priorité 4 (DP 4A), le TO 1607B - démarches collective dans le secteur forestier est programmé à titre principal sur la Priorité 2 (DP 2C+).

Au 31/12/2022 :

La dépense publique engagée s'élève à pour 0,8M€ (contre 0,5 à fin 2021) et à 0,3 M€ de dépense publique payée.

Le niveau d'engagement de ces TO fléchés à titre secondaire sur la Priorité 1 a faiblement progressé en 2022 avec + 0,3 M€ de dépense publique supplémentaire engagée (sur le TO1602A - nouveaux produits).

Sur la mesure 1, la mise en œuvre complexe des opérations de formation ne concourt pas à encourager les cofinancements publics dans le cadre PDR et a conduit les opérateurs à organiser des formations hors PDR avec pour conséquence une forte sous réalisation de cette mesure. En outre, la crise sanitaire a reporté, voire annulé, des sessions de formations.

En 2021, la mesure 1 avait fait l'objet d'une réduction de maquette FEADER au profit de la mesure 4.

La mesure M2 est clôturée depuis 2019 (le financement au titre de cette mesure intervient en dehors du PDR).

Le démarrage de la programmation des TO 1602A-Mise au point de nouveaux produits- et TO 1607B-Emergence de démarche collective dans le secteur forestier a été tardif et remonte à 2019.

Priorité 2: amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types

d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Domaine prioritaire 2A) Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

La mesure mobilisée pour répondre à ce domaine prioritaire à titre principal est la suivante :

M04 – Investissements physiques

4 types d'opération de la M04 sont fléchés sur ce domaine prioritaire 2A : 0401A modernisation des bâtiments d'élevage, 0401B stratégies de filières et/ou territoires, 0401C CUMA et 0401E investissements énergétiques et climatiques.

Au 31/12/2022 :

Les opérations engagées sur le DP 2A totalisent 48,1 M€ (contre 42,4 M€ à fin 2021) de dépense publique engagée et 33,5 M€ (contre 26,5 M€ à fin 2021) de dépense publique payée.

Le DP 2A concerne des dispositifs prioritaires pour le territoire et reconnus comme tels dans la stratégie du PDR, notamment le soutien des projets d'investissements dans la modernisation des bâtiments d'élevage territoire (TO 0401A -investissements pour la modernisation des bâtiments d'élevage) et le soutien aux projets d'investissements productifs environnementaux. L'appel à projets bâtiments d'élevage et agroéquipement rencontre chaque année un vif grand succès. Ce DP vise également à répondre aux besoins du TO 0401 C - investissements productifs dans les CUMA.

En 2022, le DP 2A poursuit sa forte dynamique avec l'engagement de plus de 3 M€ de dépense publique et le paiement de plus de 5M€ principalement pour des projets relevant de l'appel à projets « Plan de compétitivité des exploitations agricoles » relatifs à la modernisation des bâtiments d'élevage qui correspondent à un enjeu très fort pour le territoire.

Pour rappel, en 2021, pour répondre aux besoins en très forte croissance sur les dernières années en matière de modernisation des investissements des exploitations agricoles, ce DP avait été fortement abondé au titre des crédits FEADER socle « transition 2021-2022 » et des crédits FEADER issus du transfert P1-P2.

Concernant les projets d'investissements productifs environnementaux » qui correspondent également à un enjeu fort pour le territoire, ils sont désormais rattachés non plus au DP 2A mais au DP 4B suite à la modification stratégique intervenue en 2022. Cette modification a conduit à modifier le domaine prioritaire auquel contribue à titre principal ce TO afin de mettre en avant sa forte contribution aux enjeux environnementaux (DP 4B et non plus DP 2A qui devient une contribution à titre secondaire). Ainsi la dépense publique engagée au titre de ce TO relève désormais de la Priorité 4. C'est pourquoi la dépense publique engagée et payée sur le DP 2A a mécaniquement diminué par rapport à celle à fin 2021.

Domaine prioritaire 2B) Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations

La mesure mobilisée pour répondre à ce domaine prioritaire à titre principal est la suivante :  
M06 – Développement des exploitations agricoles et des entreprises  
2 types d’opération de la M06 sont fléchés sur le domaine prioritaire 2B : 0601A-DJA et 0601B-Prêts bonifiés

Au 31/12/2022 :

La dépense publique cumulée sur le DP 2B représente 13,6 M€ en engagement (contre 11,7 M€ à fin 2021) et 10,4 M€ en paiement (contre 8,2 M€ à fin 2021).

Sur le DP 2B, comme tout au long de la programmation 14-22, chaque année, le nombre de projets d’installation en agriculture de jeunes agriculteurs (JA) sélectionné est élevé (TO 0601A DJA). En 2022, le nombre de dossiers engagés au cours de l’année 2022 représente près de 90 projets (contre 70 en 2021) confortant ainsi la très bonne dynamique des installations sur le territoire.

Dans le cadre de la modification du PDR de 2022, la maquette du TO 0601A a été abondée de crédits FEADER issus de la fongibilité entre PDR.

Le TO 0601B-prêts bonifiés est clôturé depuis 2017.

Domaine prioritaire 2C+) Améliorer la viabilité et la compétitivité des entreprises forestières et promouvoir la gestion durable des forêts

Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité sont les suivantes :

M08 – Modernisation et amélioration de la mécanisation de la récolte

M16 – Coopération

3 types d’opération sont fléchés sur le domaine prioritaire 2C+ : TO 0806A mécanisation récolte, TO 1607B émergence de démarches collectives dans le secteur forestier et TO 1608C plans de gestion forestière.

Au 31/12/2022 :

La dépense publique sur le DP 2C+ s’élève à 8,6 M€ (dont 1,1 M€ sur crédits FEADER relance) en engagement (contre 4,5 M€ à fin 2021) et 4,5 M€ (dont 0,4 M€ sur crédits FEADER relance) en paiement (contre 3,8 M€ à fin 2021).

Le niveau d’engagement de la dépense publique du DP 2C+ progresse fortement en 2022 avec 4,1 M€ supplémentaires engagés en 2022 et 0,7 M€ supplémentaires payés.

Concernant les projets de desserte forestières, ils sont désormais fléchés vers le DP 5C et non plus du DP 2C+ suite à la modification stratégique effectuée en 2022.

Par ailleurs, lors de cette modification, le TO « mécanisation de la récolte » a fait l’objet de l’ajout de nouveaux matériels éligibles et de l’augmentation de certains plafonds de coûts admissibles afin de mieux

accompagner les entreprises de travaux forestiers à répondre aux besoins du marché.

Pour rappel, lors du remaquetage validé en 2021, pour permettre aux entreprises de travaux forestiers de consolider leur activité, le TO 0806A mécanisation de la récolte avait été abondé au titre des crédits FEADER socle « transition 2021-2022 » et avait également été doté de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne. L'année 2022 voit le démarrage des engagements et des paiements sur le FEADER relance pour 1,1 M€ de dépense publique engagée et 0,4 M€ de dépense publique payée.

Priorité 3: promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Domaine prioritaire 3A) Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles

Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité sont les suivantes :

M03 – Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires

M04 – Investissements physiques

3 types d'opération sont fléchés sur le domaine prioritaire 3A : TO 0402F –

transformation/commercialisation, TO 0301A-certification à un régime de qualité alimentaire et TO 0302B-promotion des régimes de qualité alimentaire

Au 31/12/2022 :

Sur le DP 3A, la dépense publique totale engagée atteint 4,5 M€ (contre 2,5 M€ à fin 2021) dont 1,3 M€ de crédits FEADER relance et 2,8 M€ en paiement (contre 1,8 M€ à fin 2021) dont 0,2 M€ de crédits FEADER relance.

En 2022, le niveau d'engagement et paiement progresse légèrement sur le DP 3A avec 1,9 M€ de dépense publique supplémentaire engagée et 0,9 M€ de dépense publique supplémentaire payée.

Pour rappel, en 2021, pour répondre aux besoins qui se sont renforcés en matière de développement des entreprises de transformation et de commercialisation, le TO 0402F – transformation/commercialisation a été doté de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne. Au cours de l'année 2022, les premiers dossiers ont été engagés et payés sur le FEADER relance pour une dépense publique engagée de 1,3 M€ et une dépense publique payée de 0,2 M€.

Dans le cadre de la modification du PDR en 2022, ce TO a fait l'objet d'une modification du plafond d'aide publique pour harmoniser les plafonds entre les 3 PDR du Grand Est applicables au soutien aux entreprises

agroalimentaires. Cette modification s'est également accompagnée d'une augmentation de la maquette des crédits FEADER socle.

La mesure 3 - régime de qualité a été clôturée suite à la prise en charge de ces projets en dehors du PDR.

#### Priorité 4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Les mesures mobilisées sur cette priorité pour les terres agricoles à titre principal sont les suivantes :

M01 - Transfert de connaissances et actions d'information

M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation

M04 - Investissements physiques : TO 0401D (investissements productifs environnementaux), TO 0403H (investissements dans les infrastructures agricoles) et 0404I (investissements non productifs)

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0706D (animation des documents de gestion des sites Natura 2000), 0706F (aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux) et 0706G (restauration et valorisation du patrimoine naturel)

M10 - Agroenvironnement - climat

M11 - Agriculture biologique

M13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques

M16 – Coopération : TO 1602A (nouveaux produits)

Les mesures mobilisées sur cette priorité pour les terres forestières à titre principal sont les suivantes :

M01 - Transfert de connaissances et actions d'information

M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0706E (contrats Natura 2000)

#### Au 31/12/2022 :

Les dossiers engagés sur la Priorité 4 représentent un total de 114,8 M€ de dépense publique engagée (contre 99,9 M€ à fin 2021) dont 0,1 au titre des crédits FEADER relance et de 95,4 M€ (contre 82,2 M€ à fin 2021) de dépense publiques payée dont 0,1 de crédits FEADER relance.

L'augmentation du niveau d'engagement de la Priorité 4 provient essentiellement des engagements SIGC (engagements des dossiers de la campagne 2022 de la M13 ICHN + 5 M€ ; engagements des dossiers de la campagne PAC 2021 de la Mesure 11 agriculture biologique + 3 M€, des dossiers de la campagne PAC 2021). A fin 2022, les dossiers de la Mesure 10 MAEC de la campagne PAC 2021 ne sont pas encore engagés.

Dans une moindre mesure, le TO 0706D Animation des sites Natura 2000 a progressé de 1,1 M€ de dépense publique engagée.

Au 31/12/2022, le niveau d'engagement et de paiement des mesures surfaciques était le suivant :

- mesure 10-MAEC : 34,9 M€ de dépense publique engagée dont 28,8 M€ payée
- mesure 11-AB : 27,3 M€ de dépense publique engagée dont 19,1 M€ payée
- mesure 13-ICHN : 40 M€ de dépense publique engagée et payée

Par ailleurs la modification stratégique de 2022 a conduit à modifier le domaine prioritaire auquel contribue à titre principal le TO 0401D « Investissements productifs environnementaux » afin de mettre en avant sa forte contribution aux enjeux environnementaux. Ce TO étant désormais fléché vers le DP 4B (et à titre secondaire le DP 2A), la dépense publique engagée au titre de ce TO s'élève à 3,7 M€ sur la Priorité 4.

Par ailleurs, en 2022, une modification du TO 0404I a été apportée pour permettre aux projets de Plantations de haies (type d'opération préfigurant le futur dispositif Agroforesterie 23-27) d'être financés avec des crédits FEADER socle (auparavant ces dossiers étaient financés uniquement sur des crédits relance de l'Etat) via le PDR Alsace quelle que soit leur localisation sur l'ensemble du territoire du Grand Est. Il a été abondé par des crédits FEADER socle issus de la fongibilité entre PDR. Les premiers dossiers Plantons des Haies avec du FEADER ont été engagés fin 2022 pour une dépense publique engagée de 0,6 M€.

En 2022, les premiers dossiers MAEC apicole ont été engagés et payés sur le FEADER relance pour une dépense publique engagée de 0,1 M€.

Priorité 5: promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Domaine prioritaire 5C) Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie

Les mesures mobilisées sur cette priorité à titre principal sont les suivantes :

M04 - Investissements physiques : TO 0403G amélioration de la desserte forestière et M06 – Développement des exploitations agricoles et des entreprises : TO 0604C soutien aux projets de méthanisation

Au 31/12/2022 :

La dépense publique engagée et payée sur le DP 5C représente respectivement 10,5 M€ (contre 10,1 M€ à fin 2021) et 9,4 M€ (contre 3,9 M€ à fin 2021).

La dépense publique supplémentaire engagée en 2022 provient du TO 0403G « desserte forestière » qui depuis la modification du PDR en 2022 relève du domaine prioritaire 5C (au lieu de 2C+ celui-ci devenant une contribution à titre secondaire).

Les projets d'unité de méthanisation (TO 0604C) sont tous engagés et payés (6 dossiers). Ce TO a été clôturé en 2019, les nouveaux projets de méthanisation étant pris en charge depuis 2020 par le FEDER.

Domaine prioritaire 5D) Réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture

La mesure mobilisée pour répondre à ce domaine prioritaire est la suivante :

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0706C actions de sensibilisation liées aux plans climat

Au 31/12/2022 :

Les dossiers engagés sur le DP 5D totalisent un montant de dépense publique engagée de 1 M€ (inchangé par rapport à fin 2021) et de 1 M€ de dépense publique payée (soit 0,2 M€ de plus qu'à fin 2021).

Depuis fin 2021, l'ensemble des dossiers de plans climat sont engagés (8 dossiers sélectionnés au titre du 1er appel à projets 2015-2017 puis 3 dossiers au titre du 2ème et dernier appel à projet 2018-2020).

Priorité 6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Domaine prioritaire 6B) Promouvoir le développement local dans les zones rurales

Les mesures programmées sur ce domaine prioritaire sont les suivantes :

M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises : TO 0604D création et développement d'activités économiques touristiques relevant du secteur marchand

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0704A création et développement des services en milieu rural, TO 0705B développement et promotion du tourisme rural et TO 0706H préservation et valorisation du patrimoine culturel rural et TO 0704I service de base en milieu rural

M19 - LEADER

Au 31/12/2022 :

Le montant de la dépense publique engagée sur le DP 6B est de 25,3 M€ (contre 21,4 M€ à fin 2021). La dépense publique payée s'élève 19,2 M€ (contre 12 M€ à fin 2021).

La dépense publique supplémentaire engagée et payée en 2022 concerne essentiellement les projets LEADER (TO 1902B-stratégies locales) et la M07 (TO 0704A – services, du TO 0705B – tourisme rural et

du TO 0706H –patrimoine culturel).

Pour rappel, en 2021, en réponse à la crise économique et sociale liée à la pandémie de coronavirus, un TO avait été nouvellement créé (TO 0704I soutien aux services de base en milieu rural) afin de soutenir des projets permettant de développer des services à la population en zone rurale et a été doté de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne. En 2022, ce TO a été ouvert au financement par des crédits FEADER socle afin de pouvoir répondre aux forts besoins des projets sélectionnables du territoire. Les premiers dossiers ont été engagés sur le FEADER relance pour une dépense publique engagée de 0,2 M€. Aucun engagement sur le FEADER socle n'a encore été effectué à fin 2022 pour ce TO.

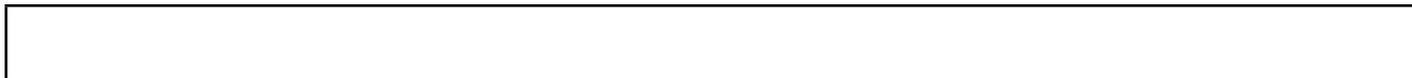
En 2022, le DP 6B a fait l'objet d'un abondement de crédits FEADER socle issus de la fongibilité entre PDR (en faveur du TO 0705B - développement et promotion du tourisme rural) et le TO 1901 « Soutien préparatoire » a été modifié pour harmoniser sur le territoire du Grand Est les principes pour la sélection des projets de soutien préparatoire dans le cadre de la préparation de la programmation 23-27.

### **Progrès dans la réalisation des objectifs à fin 2022**

L'évolution de la réalisation des indicateurs cibles au regard des objectifs fixés pour le PDR Alsace pour chaque domaine prioritaire est décrite dans le tableau en pièce jointe.

Nom de l'indicateur cible	Période	Valeur cible à atteindre au 31/12/2025	Valeur atteinte au 31/12/2022	% d'atteinte de la cible	Commentaires
T1 : pourcentage des dépenses (domaine prioritaire 2A)	2014-2022	0,30%	0,11%	36,67%	Suite au remaquetage de 2022 qui a fait évoluer la valeur de la cible T1 (diminution de la cible de 0,6 à 0,3) (formation et coopération), le taux d'atteinte de la cible passe de 17% à fin 2021 à 36% à fin 2022.
	2014-2021	0,64%	0,11%	17,19%	
T2 : nombre total d'opérations de coopération soutenues (domaine prioritaire 1B)	2014-2022	7	3	42,86%	Suite au remaquetage de 2022 qui a fait évoluer la valeur de la cible T2 (diminution de la cible de 15 à 7) (coopération), le taux d'atteinte de la cible passe de 20% à fin 2021 à 42% à fin 2022.
	2014-2021	15	3	20,00%	
T3 : nombre total de participants formés (domaine prioritaire 1C)	2014-2022	500	55	11,00%	Aucun nouveau dossier n'ayant été payé en 2022, le taux d'atteinte de la cible de l'indicateur T3 (formation) reste stable à 11% à fin 2022 (même taux que celui atteint à fin 2021).
	2014-2021	500	55	11,00%	
T4 : pourcentage d'opérations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2022	12,94%	11,41%	88,16%	Suite au remaquetage de l'année 2022 qui a fait évoluer la valeur de la cible T4 (augmentation de 16% à 13%) (élevage, végétal et CUMA) et des dossiers supplémentaires payés au cours de l'année 2022, le taux d'atteinte de la cible augmente de 68% à fin 2021 à 88% à fin 2022.
	2014-2021	16,64%	9,70%	58,29%	
T5 : pourcentage d'opérations agricoles avec un plan d'investissement pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2022	4,59%	4,59%	100,00%	Suite au remaquetage de l'année 2022 qui a fait évoluer la valeur de la cible de l'indicateur T5 (léger augmentation de 4,1 à 4,5%) (installation des jeunes agriculteurs) et suite aux dossiers supplémentaires payés au cours de l'année 2022, le taux d'atteinte de la cible augmente de 83% à fin 2021 à 100% à fin 2022.
	2014-2021	4,16%	3,49%	83,89%	
Total des investissements en faveur d'une gestion efficace et durable des forêts (en euros) (indicateur spécifique) (domaine prioritaire 2C1)	2014-2022	21 745 267	12 643 687	58,14%	Suite au remaquetage de l'année 2022 qui a fait évoluer la valeur de la cible de l'indicateur spécifique 2C1 (diminution de 23,5 M€ à 21,7 M€) (forêt) et compte tenu des dossiers supplémentaires payés en 2022, le taux d'atteinte de la cible passe de 42% à fin 2021 à 58% à fin 2022.
	2014-2021	23 992 452	10 301 559	42,94%	
T6 bis (indicateur T6 de substitution) : Total investissements (public et privé) dédiés à la transformation et à la commercialisation (en euros) (domaine prioritaire 3A)	2014-2022	42 235 024	7 309 145	17,31%	Suite au remaquetage de l'année 2022 qui a fait évoluer fortement la valeur de la cible T6 de substitution (augmentation de 21 M€ à 42 M€) (transformation/commercialisation) et à l'augmentation du nombre de dossiers payés, le taux d'atteinte de la cible 2022 diminue de 19% à fin 2021 à 17% à fin 2022.
	2014-2021	21 412 195	4 229 659	19,76%	
T8 bis (indicateur T8 de substitution) : Total des investissements (public et privé) en faveur de la biodiversité (en euros) (domaine prioritaire 4A)	2014-2022	2 478 979	1 448 842	58,42%	Suite au remaquetage de l'année 2022 qui a fait évoluer légèrement la valeur de la cible T8 de substitution (diminution de 2,6 M€ à 2,4 M€) (formation et coopération en forestière) et à l'augmentation du nombre de dossiers payés, le taux de réalisation de l'indicateur T8 de substitution a progressé en passant de 44% à fin 2021 à 58% à fin 2022.
	2014-2021	2 971 695	1 141 407	44,38%	
T9 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant le biodiversité et/ou la préservation des paysages (en Ha) (domaine prioritaire 4A)	2014-2022	14,60%	18,90%	129,45%	Le taux de réalisation de l'indicateur T9 dépasse la valeur-cible 2025.
	2014-2021	14,60%	16,97%	116,23%	
T10 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (en Ha) (domaine prioritaire 4B)	2014-2022	14,31%	16,64%	130,26%	Le taux de réalisation de l'indicateur T10 dépasse la valeur-cible 2025.
	2014-2021	14,31%	16,74%	116,98%	
T12 : pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (en Ha) (domaine prioritaire 4C)	2014-2022	13,13%	17,79%	135,49%	Le taux de réalisation de l'indicateur T12 dépasse la valeur-cible 2025.
	2014-2021	13,13%	15,93%	121,33%	
T16 : total des investissements (en euros) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2022	18 449 999	28 147 293	152,56%	Le taux de réalisation de l'indicateur T16 (méthanisation) dépasse la valeur-cible 2025.
	2014-2021	14 085 607	11 519 404	81,76%	
T17-T8 bis (indicateurs T17 et T18 de substitution) : Nombre de plans climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)	2014-2022	11	11	100,00%	Le taux de réalisation à fin 2022 atteint 100% de la valeur-cible 2025 (progression de 28 points) des indicateurs T17 et T18 de substitution (plan climat).
	2014-2021		11	72,73%	
T21 : pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2022	27,89%	28,74%	103,03%	Le taux de réalisation de l'indicateur T21 dépasse la valeur-cible 2025 depuis que les GAL ont été sélectionnés en 2015.
	2014-2021	27,89%	28,74%	103,03%	
T22 : pourcentage de la population rurale bénéficiant de mesures agro-écologiques (domaine prioritaire 6B)	2014-2022	48,36%	47,13%	97,46%	Le taux de réalisation de l'indicateur T22 a fortement progressé en 2022 pour atteindre 97% de la valeur-cible 2025 à fin 2022 (contre 56% à fin 2021).
	2014-2021	48,36%	27,54%	56,95%	
T23 : emplois créés dans les projets sociaux (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2022	27	68	251,85%	Le taux de réalisation de l'indicateur T23 dépasse la valeur-cible 2025.
	2014-2021	27	54	200,00%	

Progrès dans la réalisation des objectifs à fin 2022



**1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

non concerné

### 1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)





**1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)**

--

## **2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION**

### **2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.**

Aucune modification de la section 9 du PDR Feader Alsace n'a été conduite en 2022.

Depuis la fusion des 3 régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine au 1er janvier 2016, toutes les actions d'évaluations intermédiaires sont conduites en commun, dont la coordination relève d'une Chargée de mission dédiée rattachée au Service Pilotage de la Délégation aux Fonds Européens.

### **2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).**

Les activités d'évaluation en 2022 se sont concentrées principalement sur :

- Production du RAMO sur la mise en œuvre du PDR Alsace sur l'année 2021. RAMO transmis à la Commission le 13 juillet 2022 à l'issue d'une consultation du Comité de Suivi entre le 30 juin et le 11 juillet. Le RAMO a été accepté par la Commission, sans observations, le 2 septembre 2022.
- Poursuite de l'accompagnement à la démarche d'évaluation des GAL.

L'accompagnement des GAL dans leur démarche d'évaluation a démarré en 2020, s'est poursuivi en 2022, toujours en partenariat avec Citoyens et Territoires.

Afin de lancer les travaux de l'année une réunion plénière de présentation a eu lieu le 3 février 2022.

Cette année a été consacrée à des échanges en sous-groupes, afin de permettre d'aborder les préoccupations spécifiques des GAL selon que leur évaluation était réalisée en interne ou externalisée auprès d'un bureau d'étude.

Cette phase du travail a donné lieu à l'organisation de 6 séances de travail entre mars et juillet 2022.

Le Comité de Pilotage regroupant autour de Citoyen et Territoires, des représentants des GAL et de l'Autorité de Gestion, s'est réuni 2 fois en février et octobre 2022.

Compte tenu de l'accélération du processus de candidatures pour la programmation 23-27, suite à l'adoption du PSN, la finalisation des évaluations a été reportée. Toutefois les premiers travaux ont été fort utiles à la rédaction des actes de candidatures.

### **2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

Le PDR dans sa section 9.4 du Plan d'évaluation, consacrée aux « données et informations », prévoit que les

données nécessaires à la réalisation des évaluations telles que prévues par la réglementation seront disponibles notamment grâce aux données de suivi du PDR issues des outils de gestion nationaux ISIS, OSIRIS, Valorisation OSIRIS et aux données régionales internes.

### **Suivi complémentaire des données par les services instructeurs :**

Ce suivi des données est partagé entre l'AG et les Services Instructeurs partenaires (Guichet Unique – Service Instructeur : GUSI).

Afin de suivre l'avancement des PDR 2014-2020 en termes d'engagement et de paiement, l'Autorité de gestion (Pôles FEADER) et les GUSI peuvent utiliser les ressources du Portail de valorisation des données OSIRIS (ValOsiris) pour les mesures non surfaciques, et pour les mesures surfaciques les exports ISIS qui permettent de disposer des données d'engagement par campagne PAC et des données de paiement par campagne d'annuité de paiement. Par ailleurs, les GUSI ont mis en place des tableaux de bord complémentaires d'OSIRIS afin de suivre les dépôts des demandes d'aide des dossiers relevant de leur instruction (avant la phase d'instruction gérée dans OSIRIS). De son côté, l'AG (Pôles FEADER) a mis en place un suivi des dossiers programmés en Comité régional de programmation FEADER. Dans le même temps, dans le cadre de la valorisation de la donnée, l'AG (Service Pilotage) produit et met à jour régulièrement des Tableaux de Bord à partir du retraitement des données recueillies dans ValOsiris et dans ISIS, notamment des tableaux mensuels de suivi de l'état d'avancement en engagement et en paiement FEADER pour chacun des 3 PDR du Grand Est.

Par ailleurs, le Service Pilotage peut être amené à répondre à des besoins spécifiques, comme par exemple dans le cadre des appels à projets PCAE, avec l'édition de tableaux de suivi de l'état d'avancement de l'instruction (et notamment du plan de financement) des dossiers dans Osiris (en amont de la programmation), ces tableaux de bord étant ensuite utilisés comme support de présentation en Comités de sélection). D'autres tableaux de bord permettent de suivre l'état d'avancement de la programmation de chaque PDR (engagement/paiement en Feader ou en dépense publique totale par TO et mesure), par GAL ou par département par exemple selon les besoins.

La mise à disposition d'un module 'expert' dans l'outil ValOsiris et la formation de 2 agents permet à l'AG d'être autonome et réactive dans l'extraction et le traitement des données et à la construction de différents tableaux de bord, dès lors que celles-ci sont disponibles sous l'outil de gestion OSIRIS.

L'Autorité de Gestion a également sensibilisé les instructeurs à l'importance des « Indicateurs » en vue de permettre pour les RAMO d'exporter des données homogènes et fiables. Depuis 2020, les indicateurs de réalisation des dossiers doivent être renseignés dans OSIRIS avant leur mise en paiement.

### **Instrumentation OSIRIS :**

Sont actuellement opérationnels pour le PDR Alsace 45 outils pour le Feader socle et 3 outils pour le Feader Relance.

Les 3 outils pour la Relance concernent les dispositifs suivants : Investissements de transformation/commercialisation (TO 0402F); Modernisation et amélioration de la mécanisation de la récolte (TO 0806A), Soutien aux services de base en milieu rural (création d'un nouveau TO 0704I).

Par ailleurs, 9 outils existants ont été modifiés en 2021.

L'AG met également régulièrement à jour les feuilles de calculs de ces différents outils.

### **Paramétrage de l'outil de gestion ISIS :**

En 2020, ISIS a été paramétré par la DRAAF et l'AG pour permettre le traitement des dossiers MAEC (M10) et AB (M11) de la campagne PAC 2021.

### **Outil spécifique d'appui au renseignement des RAMO : l'Observatoire du Développement Rural (ODR) :**

L'Observatoire du Développement Rural (ODR), plateforme logicielle créée et gérée par l'INRAE, fournit des données que l'AG peut utiliser pour renseigner les RAMO. Pour établir ces données, l'ODR procède par traitement des données brutes fournies par l'ASP et le Ministère de l'Agriculture. Les principales actions de l'ODR en 2022 sont :

- Mise en ligne d'une seconde version de l'Atlas des réalisations des PDR en France, avec des cartes actualisées et publié par Educagri éditions en 2022.
- Poursuite de la réflexion sur une proposition de mutualiser le calcul de certains indicateurs de résultats et d'impact en vue de la préparation de l'évaluation ex post de 2026.

### **Groupes de travail mis en place au niveau national**

Afin d'améliorer la fourniture et la gestion des données, deux groupes de travail spécialisés ont été constitués dès les premières années de la programmation, : un Groupe de Travail Suivi-Evaluation – GTSE – lancé dès 2014, sur l'optimisation de la récolte de données. Il s'agit d'un lieu d'échanges entre toutes les Autorités de Gestion, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Cette instance de partage permet aux Autorités de Gestion de confronter leurs difficultés rencontrées à l'occasion de productions statistiques et les moyens de lever ces difficultés, mais elle permet également de travailler à une interprétation/compréhension commune et partagée des données de manière à faire remonter des valeurs comparables entre PDR.

En 2022 le GTSE s'est réuni le 24 mars 2022.

Un Groupe de Travail Valorisation de données – GT VALO - depuis 2016, est également un lieu d'échanges entre Autorités de Gestion et un lieu de travail collaboratif avec le MAA et l'ASP en vue de travailler les requêtes disponibles sous ValOsiris, de les améliorer, voire d'en construire de nouvelles le cas échéant, permettant entre autres d'alimenter les RAMO.

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

<b>Maison d'édition</b>	./.
<b>Auteur(s)</b>	Services FEADER et Service Pilotage de la Délégation aux Fonds Européens
<b>Intitulé</b>	Rapport d'évaluation RAMO 2022 ALSACE
<b>Résumé</b>	<p>Le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) pour l'année 2022 établit un bilan pour l'année 2022 des réalisations du Programme de Développement Rural (PDR) FEADER Alsace 2014-2022.</p> <p>Le RAMO présente les volumes financiers, le nombre de projets cofinancés et les indicateurs mis en place pour quantifier l'avancée et l'impact des actions soutenues par le FEADER en Alsace.</p>
<b>URL</b>	<a href="https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/05/ramo-alsace-2022-sur-exercice-2021.pdf">https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/05/ramo-alsace-2022-sur-exercice-2021.pdf</a>

## 2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Veillez résumer les conclusions des évaluations réalisées en 2020, par objectif de la PAC (ou, le cas échéant, par priorité du PDR).

Veillez à rendre compte des effets/impacts positifs ou négatifs (éléments de preuve à l'appui). N'oubliez pas de mentionner la source des conclusions.

### Accompagnement à la démarche d'évaluation des GAL

Les évaluations par les GAL n'étant pas achevées à fin 2022, aucun résultat ne peut encore être présenté.

Il est cependant acté qu'en 2023 un travail de synthèse des évaluations sera réalisé notamment par Citoyen et Territoires. Ce travail portera sur les méthodologies appliquées par les GAL pour la réalisation de leur évaluation, sur les points communs et les spécificités locales, et une présentation synthétique des préconisations issues des évaluations.

## 2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Date / Période</b>	01/01/2022 - 31/12/2022
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Mise en ligne des résultats de l'évaluation menée en 2022 sur l'exécution du Feader en 2021 dans le cadre du RAMO de juin 2022
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de Gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	sur le site internet dédié aux fonds européens en GrandEst
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/02/ramo-alsace-2022-sur-exercice-2021.pdf">https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/02/ramo-alsace-2022-sur-exercice-2021.pdf</a>

<b>Date / Période</b>	01/01/2021 - 31/12/2021
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Mise en ligne du Résumé Citoyen de l'année 2022
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de Gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	Sur le site Internet dédié aux fonds européens en Grand Est
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/02/reume-citoyen-2022-alsace.pdf">https://beeurope.grandest.fr/wp-content/uploads/2023/02/reume-citoyen-2022-alsace.pdf</a>

<b>Date / Période</b>	06/12/2022
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Réunion de ré-examen annuel le 6 décembre 2022
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de Gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	Visioconférence
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="http://x">http://x</a>



**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</b>	- Poursuite de l'amélioration du suivi de la maquette par l'édition de tableaux de bord mensuel pour une optimisation de la fin de programmation - Poursuite de la démarche d'accompagnement des GAL dans leur processus d'évaluation
<b>Suivi effectué</b>	- Suivi de la saisie de divers indicateurs dans OSIRIS - Préparation du pan régional du PSN
<b>Autorité chargée du suivi</b>	Autorité de gestion

### **3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES**

#### **3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme**

##### **1/ Mise en oeuvre de la gestion opérationnelle du PDR Alsace 2014-2022**

Conformément à l'article 78 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, l'Etat a confié à la Région Alsace, la gestion du programme de développement rural en qualité d'autorité de gestion. La Région Alsace a été désignée autorité de gestion par délibération n°634/14 de l'assemblée plénière en date du 11 juillet 2014.

##### **1-1/ Conventions tripartites et conventions de délégation des tâches (pour mémoire)**

La **convention tripartite entre la Région Alsace autorité de gestion, l'Agence de Services et de Paiement (ASP) organisme payeur, et l'Etat** a été signée le 31 décembre 2014 pour organiser la gestion opérationnelle de la programmation de développement rural 2014-2020. Pour mémoire, une première convention tripartite avait été signée le 21 mars 2014 pour l'année de transition 2014.

Ces 2 conventions tripartites ont été complétées en 2015 par des **conventions de délégation des tâches** conclues entre l'Autorité de gestion et chaque guichet unique-service instructeur (GUSI) de l'Etat. Ces conventions précisent les responsabilités et engagements respectifs de la Région en tant qu'autorité de gestion, et des services instructeurs délégataires. La convention avec la Direction départementale des territoires (DDT) du Bas-Rhin a été signée le 1er décembre 2015 et la convention avec la DDT du Haut-Rhin a été signée le 17 novembre 2015.

Les types d'opérations instruits par les DDT sont les suivants :

- TO 0401A - Investissements pour la modernisation des bâtiments d'élevage
- TO 0401D - Investissements productifs environnementaux
- TO 0401E - Investissements productifs énergétiques et climatiques
- TO 0403G - Investissements pour l'amélioration de la desserte forestière
- TO 0403H - Investissements dans les infrastructures agricoles
- TO 0404I - Investissements non productifs
- TO 0601A - Dotation jeunes agriculteurs
- TO 0706D - Animation des documents de gestion des sites Natura 2000
- TO 0706E - Contrats Natura 2000
- TO 0706F - Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux

- Mesures 10, 11 et 13 dans leur intégralité

La convention tripartite et les conventions de délégation des tâches ont fait l'objet d'un avenant en 2017 pour une mise en cohérence des trois documents (circuits de gestion...). En 2021, les conventions de délégation de tâches ont fait l'objet d'un avenant n°2 afin de prendre en compte la prolongation de la période de programmation 2014-2020 pour les deux années de transition 2021-2022.

## **1-2/ Organisation de l'Autorité de gestion**

### La Délégation aux Fonds européens :

A la suite de la fusion des 3 Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine le 1er janvier 2016, une nouvelle organisation des services avait été validée fin 2016 au sein de la Région Grand Est avec la création de la Direction Europe et International (DEI) remplaçant la Direction des relations européennes et internationales (DREI) tout en restant dédiée aux fonds européens et aux relations internationales.

Au 1er janvier 2019, dans la perspective du post 2020, une nouvelle organisation a vu le jour avec le regroupement de l'ensemble des services gestionnaires de fonds européens FEADER, FEDER/FSE au sein d'une Délégation aux Fonds européens (DFE).

La Délégation aux Fonds européens est organisée autour de 3 services « Croissance, Emploi et Développement rural » respectivement sur chaque site (Strasbourg, Châlons et Metz) dont chaque chef de service est également coordinateur d'un fonds à l'échelle de la Région Grand Est. Chaque service est décliné en 3 Pôles, chacun étant dédié à un fonds européen. Les pôles FEADER gèrent les PDR des anciennes régions et assurent les missions d'autorité de gestion et de guichet unique – service instructeur (GUSI) pour les types d'opérations non délégués aux services de l'Etat (DDT).

Par ailleurs, les « Maisons de Région » implantées sur chacun des 12 territoires accueillent chacune 1 animateur-conseiller multifonds « Fonds Européens Structurels d'Investissement ».

La mission de communication sur les fonds européens reste mutualisée au niveau de la DFE pour l'ensemble des programmes européens cofinancés par le FEADER, le FEDER et le FSE et relève du Service de Pilotage des fonds européens (DFE). La mission d'évaluation des programmes européens est partagée entre ce Service de Pilotage (marchés publics) et les 3 Pôles FEADER (compétence métier).

Cette organisation a évolué depuis le 1er semestre 2022 pour le FEDER/FSE vers une spécialisation de chaque site sur une ou plusieurs thématiques propres à chacun des fonds. Cette organisation a également évolué depuis le 1er janvier pour le FEADER pour permettre la mise en oeuvre du nouveau programme FEADER Grand Est 2023-2027.

### Le Pôle FEADER Alsace :

Le Pôle FEADER Alsace est service instructeur des types d'opérations suivants :

- TO 0101A - Formation des actifs des secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole
- TO 0201A - Services de conseils personnalisés

- TO 0301A - Certification à un régime de qualité alimentaire
- TO 0301B - Promotion des régimes de qualité alimentaire
- TO 0401B - Investissements productifs répondant à des stratégies de filières et/ou de territoire
- TO 0401C - Investissements productifs dans les CUMA
- TO 0402F - Investissements de transformation et/ou de commercialisation
- TO 0604C- Soutien aux projets de méthanisation
- TO0604D-Création et développement d'activités économiques touristiques relevant du secteur marchand
- TO 0704A - Création et développement des services en milieu rural
- TO 0704I – Soutien aux services de base en milieu rural –FEADER Relance
- TO 0705B - Développement et promotion du tourisme rural
- TO 0706C - Actions de sensibilisation liées aux plans climat
- TO 0706G - Restauration et valorisation du patrimoine naturel
- TO 0706H - Préservation et valorisation du patrimoine culturel rural
- TO 0806A - Modernisation et amélioration de la mécanisation de la récolte
- TO 1602A - Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies
- TO 1607B - Emergence de démarches collectives dans le secteur forestier
- TO 1608C - Elaboration de plans de gestion forestière
- Mesure LEADER en lien avec les GAL

Le Pôle FEADER Alsace a connu plusieurs mouvements de personnel au cours de l'année 2022 : 1 congé maternité, 1 départ, 3 recrutements de chargés de mission « renfort » pour assurer la fin de gestion de la programmation 2014-2022.

Au 31/12/2022, le Pôle FEADER Alsace comprend 18 agents : 1 cheffe de Pôle, 1 assistante-gestionnaire, 1 gestionnaire, et 15 chargé(e)s de mission (dont 2 sur des missions de pilotage).

#### Le Comité régional de programmation FEADER Alsace :

L'ensemble des dossiers instruits, par le Pôle FEADER Alsace et par les DDT, est soumis à l'approbation du **Comité régional de programmation (CRP) FEADER Alsace** qui se réunit en présentiel ou est consulté par écrit en fonction des besoins. La plupart des dossiers présentés ont déjà été examinés en comité technique thématique préalablement (notamment pour leur sélection) ; pour certains types d'opération, le

CRP fait office de comité technique et valide l'instruction et la sélection des projets.

En 2022, le CRP FEADER Alsace a été consulté 7 fois par écrit : du 8 au 18 mars, du 13 au 23 mai, du 8 au 18 juillet, du 19 au 29 septembre, du 28 octobre au 7 novembre et du 8 au 15 décembre 2022.

#### Le Comité de suivi des programmes européens Alsace :

Le **comité de suivi Alsace** se réunit au moins une fois par an et peut être consulté par voie écrite, pour la coordination générale et le suivi global des programmes européens en Alsace, PO FEDER/FSE et PDR.

En 2022, le comité de suivi des programmes européens Alsace a été consulté 3 fois pour le FEADER sous forme de consultation écrite :

- du 21 juin au 3 juillet 2022 (approbation de la modification de la maquette du PDR et de grilles de sélection)
- du 30 juin au 11 juillet 2022 (approbation du RAMO portant sur l'année 2021)
- du 2 au 13 novembre 2022 (approbation de la modification d'une grille de sélection, information sur la programmation FEADER 2014-2022 et 2023-2027)

Le comité a également été consulté par visioconférence en distanciel au vu du contexte sanitaire lié à la COVID-19 :

- le 18 janvier 2022 : au vu des agendas des participants, le comité n'a eu lieu qu'en janvier 2022.

Cette réunion du comité de suivi concernait tous les programmes européens du Grand Est (présentation d'un point d'avancement pour le FEADER).

#### Autres temps d'échanges avec la Commission européenne :

Le 6 décembre 2022 s'est tenue en distanciel la réunion de réexamen annuelle commune aux 3 PDR du Grand Est entre l'Autorité de gestion et la Commission européenne organisée en vertu de l'article 51 du règlement (UE) n° 1303/2013.

Enfin, l'AG a participé à la réunion annuelle des Autorités de gestion organisée à Paris par la Commission européenne à Paris le 25 novembre 2022.

#### **1-3/ Informations et/ou formations suivies et/ou mises en place par l'Autorité de gestion et les GUSI**

L'AG participe régulièrement aux différentes réunions organisées et groupes de travail mis en place au niveau national par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, en association avec l'Agence de Services et de Paiement et Régions de France. Ces réunions et groupes de travail permettent d'obtenir de l'information, d'échanger entre AG, de mutualiser, de construire de nouvelles procédures...

En 2022, 32 sessions de formations ont été suivies ou mises en place par l'AG pour 62 stagiaires représentant 232 heures stagiaires. Ces formations sont décrites ci-dessous :

En 2022, l'AG a dispensé plusieurs modules de formations pour former les nouveaux arrivants au sein du Pôle FEADER Alsace ou des Groupes d'action locale LEADER. 25 modules de formation ont ainsi été dispensés pour 53 participations :

- Le cycle de vie d'un dossier FEADER : 4 avril, 20 avril, 12 juillet, 16 septembre, 27 septembre, 3 octobre (5 participants)
- Instruction d'une demande d'aide : 19 janvier, 11 avril, 21 avril, 9 juin, 13 juillet, 14 octobre, 4 et 8 novembre (12 participants)
- Vérification du respect de la commande publique dans le cadre du FEADER : 18 janvier + 24 avril 2023 (9 participants)
- Les aides d'Etat dans le cadre du FEADER : 29 avril + 15 novembre + 7 décembre 2021 (11 participants)
- Instruction d'une demande de paiement FEADER : 1er février + 9 février + 11 février + 28 juillet (3 participants)
- La saisie OSIRIS d'un dossier : 27 juillet et 7 octobre 2022 (3 participants)
- Analyse d'un plan de financement : 26 février, 13 avril, 22 avril, 22 septembre, 10 novembre, 23 novembre (10 participants) auxquelles s'ajoutent les 4 formations suivantes :
- Lutte anti-fraude : 7 octobre 2022 (1 participant) - formation dispensée par la Délégation nationale à la lutte contre la fraude)
- Les aides d'Etat dans les fonds européens : 4 et 5 mai 2022 (4 participants) - formation dispensée par le Cabinet FCAE
- La commande publique et le FEADER HSGIC : 4,7 et 8 juillet 2022 (2 participants) – formation dispensée par le Cabinet Proximum
- La vérification de la commande publique dans les fonds européens : 9 et 10 juin 2022 (2 participants – formation dispensée par le CNFPT.

Depuis septembre 2016, l'AG a également mis en place des **réunions périodiques avec les services agricoles des DDT** qui se sont poursuivies en 2022 : réunions tous les 15 jours, AG-DDT-DRAAF-ASP, sur les thématiques agricoles (principalement autour des mesures 04 et 06).

Ces réunions permettent à l'AG d'informer les DDT et d'échanger avec elles sur les thématiques liées au PDR Alsace (instrumentation OSIRIS, procédures, notes techniques d'instruction, circuits, questions d'éligibilité, suivi de la résorption des stocks de demandes de paiement...), d'organiser les CRP FEADER (vérification des ordres du jour...). De même, les DDT peuvent informer l'AG de leurs difficultés (instruction ...). Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu détaillé.

De même se sont poursuivies en 2022 les réunions avec les services espaces naturels des DDT qui sont services instructeurs des dispositifs relatifs à la forêt (TO 0403G) et aux sites Natura 2000 (TO 0706D et E).

Ces réunions organisées par l'AG se déroulent 3 à 4 fois par an et associent les DDT, la DRAAF, la DREAL, l'ASP et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Pour faciliter les échanges avec les DDT et les GAL et pour sécuriser la base documentaire, l'AG met à leur disposition tous les documents utiles (notes, formulaires, compte-rendu, appels à projets...). Un extranet est

mis en place depuis juin 2018.

Concernant les missions de service instructeur portées en propre par l'AG (Pôle FEADER Alsace pour le PDR Alsace), une réunion du Pôle FEADER Alsace organisée tous les 15 jours permet aux agents d'être informés et d'échanger entre eux. Des revues de projets agricoles et non agricoles, également hebdomadaires, mises en place depuis 2018 pour les instructeurs du Pôle FEADER Alsace se sont poursuivies. Elles permettent d'échanger sur des questions d'éligibilité, d'identifier des sujets à expertiser et de partager les bonnes pratiques. Elle se révèlent en particulier très utiles pour accompagner les nouveaux personnels arrivés en 2022.

Par ailleurs, pour fluidifier l'information sur le périmètre du Grand Est, la DFE a poursuivi plusieurs moments d'échanges périodiques (complétés par des réunions ponctuelles et thématiques en fonction des besoins des uns et des autres) :

- Réunion entre les 3 Pôles FEADER + service pilotage toutes les semaines, en y associant l'ASP
- Réunion entre les 3 Pôles FEADER + service pilotage et la Direction agriculture et forêt de la Région toutes les semaines.

## **2/ La réalisation et la maintenance des outils OSIRIS**

La procédure mise en place au niveau national, qui prévoit que chaque type d'opération hors mesures SIGC fasse l'objet d'un outil OSIRIS spécifique, a exigé un important travail de la part de l'Autorité de gestion.

Ainsi pour le PDR Alsace, il a été nécessaire de créer 48 outils pour gérer les différents types d'opération du PDR hors M10, 11 et 13, dont 14 outils propres à LEADER. Les 6 derniers outils LEADER dédiés à la coopération (TO 19.03C) sont ouverts depuis le 1er semestre 2018. Parmi ces 46 outils, 3 ont été créés en 2021 pour permettre le financement des opérations par des crédits du Plan de Relance UE sur les TO 0704I, 0402F et 0806A.

La rédaction des cahiers des charges des outils OSIRIS et des feuilles de calcul est élaborée par des instructeurs du Pôle FEADER Alsace, ayant une bonne connaissance des règles d'éligibilité et de calcul des aides du FEADER (ayant déjà traité des dossiers similaires sur la période 2007-2013), en lien avec les GUSI externes à la Région (DDT) selon les types d'opération. Le travail se fait en lien étroit et constructif avec la Délégation régionale de l'ASP : journées de formation, questions/réponses, échanges téléphoniques.

A noter la montée en puissance de la maintenance des feuilles de calcul (excel) depuis 2018. Ces feuilles de calcul sont indispensables au paramétrage du module de calcul instruction (MCI) des outils et servent au paiement des aides puisque la solution du module de calcul réalisation (MCR) a finalement été abandonnée en 2018 compte-tenu de son coût et de sa complexité. Ces feuilles de calcul évoluent régulièrement ; les nouvelles versions embarquent des corrections de bugs et de nouvelles fonctionnalités (exemple : écran visite sur place, fonction import/export entre FCR et OSIRIS). L'AG doit donc mettre à jour les feuilles de calculs de ses outils très régulièrement ainsi que les manuels utilisateurs et former le cas échéant les instructeurs.

Par ailleurs, le Pôle FEADER Alsace continue de participer aux réunions téléphoniques régulières entre l'ASP Siège (Direction de programme), la DR ASP et les SDR du Grand Est, mises en place depuis début 2017. Ces réunions régulières permettent de signaler des difficultés, de mieux suivre les travaux de création et de modification des outils ainsi que la résolution des tickets incidents (maintenance ASP).

Enfin, en 2022, **ISIS** a été paramétré pour permettre le traitement des dossiers MAEC (M10) et AB (M11) de la campagne 2022. Le paramétrage de l'outil a été fait par la DRAAF avec appui de l'Autorité de gestion qui a édité les notices MAEC BIO 2022.

### **3/ Implication et actions de l'Autorité de gestion dans le suivi du plan d'action sur le taux d'erreur et le suivi des audits**

Afin d'assurer la continuité avec les mesures correctives engagées dans le cadre du RDR 2 et de bénéficier de la mutualisation des bonnes pratiques, la Région Grand Est se place dans le cadre du plan d'actions FEADER coordonné par le Ministère en charge de l'agriculture (DGPE). Ce plan a été construit, et continue à être alimenté, sur la base des constats d'insuffisance, formulés par les auditeurs européens et ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs, et face auxquels des mesures correctives sont engagées.

L'Autorité de gestion participe à l'élaboration des notes de cadrage relatives aux thématiques ayant été mises en cause par les auditeurs. Ces travaux sont réalisés dans le cadre des Comités Opérationnels (COMOP) "audits et contrôles", en concertation entre les Autorités de gestion (AG), l'organisme payeur (ASP) et le Ministère en charge de l'agriculture qui assure la coordination des AG.

Les notes de cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en COMOP « audits et contrôles », également en concertation entre les AG, l'ASP et le Ministère.

L'AG a poursuivi ses travaux de mise en oeuvre d'un dispositif de contrôle interne mutualisé à l'échelle du Grand Est sur les 3 PDR, afin de répondre à ses obligations liées au système de gestion et contrôle prévues par les R(UE) 1303/2013 art.72 à 74, R(UE) 480/2014 art.30 et les conventions tripartites de mise en oeuvre des PDR. Ce dispositif vise le double objectif de garantir la conformité de la gestion des programmes et d'en améliorer la performance.

Pour rappel, une première cartographie des risques avait été élaborée, et un comité de pilotage avait été mis en place en 2017. Le comité de pilotage rassemble la cheffe du SCEDR, les chef(fe)s de pôle des 3 PDR, ainsi que la cheffe du service Pilotage et la Directrice de la Délégation aux fonds européens. Les travaux sont menés par une équipe technique qui rassemble 2 chargés de mission issus de chaque PDR.

Dans la poursuite des travaux menés en 2018 (mise à jour de la cartographie et sa déclinaison en un plan d'action régional qui permet de répondre aux risques les plus critiques par des mesures appropriées, d'identifier les services/personnes en charge ainsi que de déterminer un calendrier de mise en oeuvre), en 2022 se sont poursuivis les travaux sur la supervision de l'instruction réglementaire des demandes d'aide et de paiement et la mise en oeuvre du plan de formation.

### **4/ Elaboration d'un manuel de procédures**

Les notes constituant le manuel de procédures peuvent être des adaptations régionales de notes nationales ou des notes régionales élaborées par l'AG. Les notes traitent de questions d'éligibilité et/ou de procédures.

Elles peuvent être transversales et concerner tous les types d'opérations, ou spécifiques à un type d'opération ou un groupe de types d'opération. Elles peuvent concerner uniquement le PDR Alsace ou tous les PDR du Grand Est. Elles sont régulièrement mises à jour.

Toutes les notes font l'objet d'un avis informel de la DR ASP.

Les notes font l'objet d'une diffusion aux services instructeurs internes ou externes (DDT et GAL). En 2018, cette diffusion a été sécurisée et simplifiée grâce à la mise en place d'un extranet. Cet extranet ouvert depuis juin 2018 permet aux instructeurs de disposer, dans un espace unique, de toutes les notes et formulaires en vigueur, d'un historique des anciennes notes et anciens formulaires, des différentes versions du PDR.... Cet extranet est également consultable par les partenaires concernés (ASP, Région, DRAAF...).

Le manuel de procédures est donc alimenté au fil de l'eau en fonction des besoins.

Plusieurs notes ont été publiées et/ou mises à jour par l'AG en 2022.

A noter également que l'AG a mis en place des rapports d'instruction des demandes d'aide et des demandes de paiement afin de compléter les outils OSIRIS en termes de contrôles à opérer ou de traçage des points de contrôle. Les rapports d'instruction sont également un outil d'aide à l'instruction pour les agents du Pôle FEADER Alsace ; les nouveaux agents sont formés à leur utilisation.

### 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) <sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Dotation financière totale du PDR [Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	182 222 517,00	49,98	39,51

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Dotation financière totale du PDR [Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	182 222 517,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	182 222 517,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement Feader + Instrument de l'Union européenne pour la relance	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

**Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]**

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

## 4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

### 4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Depuis le 1er janvier 2017, le Réseau Rural régional est opérationnel à l'échelle de la Région Grand Est. Ce réseau unique permet :

- D'harmoniser la mise en œuvre de l'animation sur l'ensemble du Grand Est,
- De mutualiser les moyens et les expériences acquises par les trois anciennes régions,
- De décloisonner et mettre en synergie les acteurs bénéficiaires des trois Programmes de Développement Rural (PDR),
- D'anticiper le périmètre futur du prochain Programme de Développement Rural Grand Est.

Depuis 2020, deux chargées de mission, basées à Strasbourg et Châlons-en-Champagne, animent le Réseau. Elles privilégient, non pas une approche territoriale (répartition géographique), mais une entrée par thématique et projets, ce qui permet ainsi de "faire Grand Est". Le Réseau Rural est hébergé au sein du service Planification, Gouvernance, Ingénierie et Innovation Territoriales de la Direction de la Cohésion des Territoires.

L'année 2022 a été axée sur l'accompagnement de fin de programmation pour les GAL, les neuf GO-PEI et les quatre projets MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement Rural) déclinés en Grand Est.

Le RRGE a travaillé à une valorisation et une augmentation de la visibilité des projets ainsi qu'un approfondissement du travail transversal entre directions-métiers et en partenariat avec les douze Maisons de Région.

L'accompagnement à l'évaluation de la stratégie LEADER par les GAL du Grand Est s'est poursuivi tout au long de l'année 2022 avec l'appui de Citoyens et Territoires. Une synthèse de cette démarche sera rédigée en 2023 afin d'en tirer des enseignements. Le Réseau Rural a appuyé l'Autorité de Gestion dans l'élaboration d'une grille de sélection des candidatures LEADER et à l'analyse de celles-ci.

Le Réseau Rural a également poursuivi son action en faveur des Go-PEI : animation de la plateforme Slack pour des échanges d'informations ; organisation d'un Go Tour sur la race REDYBLACK ainsi que la création d'une petite vidéo de présentation du projet. Au niveau national, le Réseau Rural est membre du Groupe de Travail PEI.

Enfin, le Réseau Rural a poursuivi sa mission de veille, de publication d'une newsletter dédiée aux ruralités (6/an), diffusion d'information et valorisation des projets MCDR *via* le relais des livrables et l'organisation d'un séminaire de clôture des projets sur la thématique transversale de la coopération.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'actions du Réseau Rural Grand Est répond aux **4 objectifs fixés** dans l'article 54 du règlement

(UE) n°1305/2013, eux-mêmes **déclinés selon les 7 types d'activités**. Ce plan d'actions constitue le fil conducteur des activités menées chaque année par le Réseau Rural Grand Est pendant toute la durée de la programmation :

**OBJECTIF 1 « MOBILISER » : ACCROITRE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT RURAL ART. 54 (2) A**

**Type d'activité : formations et mise en réseau des GAL LEADER, assistance technique pour la coopération Art. 54 (3)(b)(iii)**

**Cibles** : Chargés de mission des GAL et acteurs des démarches LEADER

En lien avec l'Autorité de Gestion, il s'agit de proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences destinée à l'ensemble des trente-deux Groupes d'Action Locale (GAL) du Grand Est : appui pour leurs projets de coopération, capitalisation de leurs expériences et d'éléments méthodologiques et accompagnement collectif sur des sujets transversaux (communication, évaluation, etc...).

**Actions réalisées en 2022 :**

**FAITS MARQUANTS :**

- **Deux journées évaluation** co-organisées avec Citoyens & Territoires en visioconférence le 03/02 et 08/07 + COPIL (11/01, 20/10) + rendez-vous thématiques selon la manière dont est menée l'évaluation (en interne / externe / par un stagiaire) ;
- **Des journées thématiques pour la préparation des candidatures LEADER** sur des sujets plébiscités par les GAL : économie circulaire (03/05 – 107 participants), jeunesse en milieu rural (24/05 – 31 participants), tiers-lieux, économie sociale et solidaire, coopération et agriculture biologique (21/06 – 69 participants) ;
- **Formation vidéo** « Apprendre à faire une vidéo avec son smartphone » le 03 mars (5 nouveaux GAL formés) ;

**MAIS AUSSI...**

- **Publications réalisées par le RRGE** et/ou diffusion de ressources utiles : articles sur des projets LEADER et en milieu rural, offres d'emploi, Appels à Projets...
- **Animation d'une table-ronde** « Alimentation durable » lors d'une soirée d'information LEADER à la demande du GAL Brie et Champagne dans le cadre du Mois de l'Europe ;
- **Voyage d'études à Bruxelles** les 01 et 02 décembre avec un Centre Europe Direct et une dizaine de GAL du Grand Est : visite du Parlement et du Comité des Régions, rencontres avec un eurodéputé, la DG Agri et une représentante de la Commission européenne.

**Type d'activité : facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural, mise en commun et diffusion des données recueillies Art. 54 (3)(b)(ii)**

**Cibles** : Toutes les catégories de bénéficiaires des PDR

## Actions réalisées en 2022 :

### FAITS MARQUANTS :

- **Leader Tour** : quatre LEADER Tour organisés et animés (visite de projets LEADER avec rencontre des porteurs) : sur le GAL du Pays Barrois (23/06 – 23 participants), le GAL du Pays de Langres (09/07 – 29 participants), le GAL Thur Doller (24/09 – 28 participants) et le GAL Côte des Bar (21/10 – 46 participants) ;
- **Go-Tour** : Go-Tour le 1er juin à Haroué ‘‘Rencontre avec la nouvelle race bovine Redyblack’’ avec présence d’acteurs externes au PEI (11 participants) ;

### MAIS AUSSI...

- Participation à **divers échanges pour faire connaître le RRG** et le FEADER et capter des nouvelles ressources utiles aux parties prenantes : échanges avec le référent Grand Est de l’Association des Maires Ruraux de France (06/01) + échanges avec Chemins d’Avenirs, programme d’accompagnement pour la jeunesse rurale (14/01) + échanges avec les réseaux officiels de l’UE en Grand Est (20/01) + entretien avec une étudiante rédigeant un mémoire « L’attractivité territoriale rurale dans le contexte post-crise sanitaire » (08/04) + échanges sur le programme LIFE (12/05) + rencontres internationales de l’économie circulaire à Troyes (19/10)
- **Animation de deux webinaires** ‘‘Service Civique en Milieu Rural’’ (22/03 – 21 participants et 26 vues en replay et 08/11 – 14 participants et 31 vues en replay) mené en partenariat avec la Direction de la Jeunesse, du Sport et de l’Engagement de la Région Grand Est et la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports (service de l’Etat).

## **OBJECTIF 2 ART. 54 (2) B « OPTIMISER » : AMELIORER LA QUALITE DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Type d’activité** : mise en commun et diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l’évaluation Art 54 (3)(b)(v) et identification d’exemples de projets couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural

**Cibles** : toutes les parties prenantes du réseau

Le Réseau Rural Grand Est peut apporter un appui pour le suivi et l’évaluation des PDR, à la fois en suivant et évaluant ses propres activités de mise en réseau et de capitalisation (présente contribution aux trois Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) des PDR) et en participant à la mise en commun et la diffusion des données de suivi et d’évaluation de la mise en œuvre des PDR en Grand Est.

## Actions réalisées en 2022 :

### FAITS MARQUANTS :

- **Participation aux réunions techniques** sur l’Appel à Candidatures LEADER ;
- **Analyse et notation** des 35 candidatures LEADER suite à l’Appel à Candidatures ;
- Poursuite de la démarche d’accompagnement sur l’**évaluation** LEADER avec l’association Citoyens & Territoires. Un tableau de suivi et recensement de l’avancée de chaque GAL complété ;
- **Webinaire** « Ruralités & Tiers-Lieux : faire commun » le 7 avril organisé en partenariat avec la Fédération Nationale des Familles Rurales et le Réseau des Tiers-Lieux en Grand Est. 70

participants et 131 vues en replay.

**OBJECTIF 3 « INFORMER » : INFORMER LE GRAND PUBLIC ET LES BÉNÉFICIAIRES POTENTIELS SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT - ART. 54 (2) C**

**Type d'activité** : Participer à la mise en œuvre du plan de communication inter-fonds, en lien avec les autorités de gestion, incluant la publicité et les informations concernant le PDR ainsi que les activités d'information et de communication visant un public plus large Art 54 (3)(b)(vi)

**Cibles** : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Cette activité est conduite en articulation et en synergie avec la stratégie de communication pluri-fonds, ainsi que celle organisée au niveau national par le RRN.

À ce titre, le Réseau Rural Régional relaie les informations et communications, afin de contribuer à l'émergence de projets pouvant être soutenus dans le cadre des mesures ouvertes au niveau des trois PDR en Grand Est, tout en visant une valorisation des retours d'expériences.

**Actions réalisées en 2022** :

**FAITS MARQUANTS** :

- **Poursuite de la démarche LoGAL** de mars à octobre : recensement et valorisation des projets LEADER et des territoires GAL. Format de valorisation: vidéos + articles photos. Le RRGE se rend sur les territoires pour rencontrer le GAL et les porteurs. Prises de vue, interviews, montage et diffusion par le RRGE. Les GAL et les porteurs peuvent utiliser les rendus. Quatre GAL visités en 2022 soit 18 vidéos publiées, 1300 vues au total et 13 articles-photos publiés.
- **Alimentation de la chaîne YouTube** du Réseau Rural Grand Est : 24 vidéos mises en ligne en 2022, 3114 vues en 2022 (soit +430% par rapport à 2021), +15 abonnés, 130,7 heures de visionnage (soit +375% par rapport à 2021).

**MAIS AUSSI** :

- **Popularité de la newsletter "Ruralités"** : plus de 500 destinataires inscrits ;
- **Communication sur la page web du RRGE** : mise en ligne hebdomadaire de documents, articles, retours d'expériences, agenda, actualités, appels à projets (notamment FEADER) pouvant intéresser les parties prenantes du RRGE. Fréquentation : 1496 visites (soit +11,4% en 2022 par rapport à 2021) ;
- **Tenue d'un stand** pour la journée de lancement des fonds européens à Strasbourg (12/12) qui a réuni plus de 300 participants ;

**Type d'activité** : Participation et contribution aux activités du réseau européen de développement rural (ENRD) ainsi qu'au RRN Art 54 (3)(b)(vii)

**Cibles** : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Le Réseau Rural National est le principal interlocuteur et contributeur du Réseau Rural Européen.

## Actions réalisées en 2022 :

### FAITS MARQUANTS :

- **Participation aux réunions et travaux du Réseau Rural Français :** Assemblée Générale le 09/12 à Paris, réunions des Réseaux Ruraux Régionaux (8 en visio, 1 à Paris le 09/12), contribution au livret « FEADER : 101 regards sur une programmation » ;
- **Organisation d'un séminaire « Femmes, ruralité et Europe »** les 15 et 16 novembre à Andolsheim en partenariat avec le Réseau Rural Européen et le Réseau Rural Français – 100 participants. Dans la continuité de ce séminaire, l'année 2023 verra se concrétiser un cycle de rencontres « La place de la femme en milieu rural » avec plusieurs événements prévus sur l'ensemble du territoire régional.
- **Échanges avec le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux** pour un bilan de l'activité et du fonctionnement du Réseau Rural National ;
- **Organisation d'un séminaire conclusif** des quatre projets MCDR (Appel à Projets du Réseau Rural Français) ayant expérimenté sur le territoire du Grand Est (21/06 – 69 participants).

### MAIS AUSSI...

- Diffusion au sein de la newsletter et par mail des **actualités nationales et européennes** et partage par le Réseau Rural Français sur ses réseaux sociaux d'informations du RRGE ;
- **Distribution** des revues du Réseau Rural Français et de l'European Network for Rural Development auprès de nos partenaires et lors d'événements ;

## **OBJECTIF 4 « INNOVER » : FAVORISER L'INNOVATION DANS L'AGRICULTURE, LA PRODUCTION ALIMENTAIRE, LA FORESTERIE ET LES TERRITOIRES RURAUX** **ART. 54 (2) D**

**Type d'activité : Identification d'exemples de projets innovants couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural et offre de mises en réseau pour les conseillers et les services de soutien à l'innovation (PEI-AGRI, Groupes Opérationnels (GO), services de soutien à l'innovation)**  
Art 54 (3)(b)(iv)

Ce champ d'activité est essentiellement investi par le Réseau Rural National, en particulier à travers l'accompagnement du programme PEI-AGRI et le comité consultatif qui y est spécifiquement consacré et qui se charge d'organiser des réunions d'information et des formations de niveau national. Le Réseau Rural Grand Est peut également mener des actions collectives d'accompagnement de la mise en œuvre du PEI en Grand Est.

## Actions réalisées en 2022 :

### FAITS MARQUANTS :

- Poursuite du travail de **mise en réseau des GO PEI** : partage de publications sur SLACK, participation aux COPIL, recensement des besoins et attentes des GO-PEI ;
- Lancement d'un **livret de communication** sur les résultats des GO (avec focus méthodologie et animation) – sortie prévue en 2023 ;
- **Go-Tour** : organisation d'une visite autour du projet PEI "Redyblack" (11 participants), qui a également fait l'objet d'une réalisation et publication d'une **vidéo de valorisation** du projet (783

vues en 2022) ;

#### MAIS AUSSI...

- Partie prenante du **Groupe de Travail PEI** au niveau national ;
- Participation au **Comité de sélection** sur les candidatures de l'Appel à Projets "Projets pilotes" (partenariat multi-acteurs pour la mise au point de systèmes ou prototypes innovants dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier et viticole) ;
- Retours sur les travaux de rédaction de la **déclinaison régionale de la fiche PSN-PEI** ;

#### **4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]**

**1/ Au travers de ses actions, le Réseau Rural Régional contribue à la publicité des PDR**, permettant d'accroître la notoriété des fonds européens et de faire connaître le soutien accordé par l'Union européenne aux projets qui contribuent au développement rural en Grand Est.

Différents outils ont été utilisés ou créés par nos soins pour accroître et améliorer le Réseau et son fonctionnement :

- Alimentation d'une chaîne YouTube pour la diffusion des webinaires et vidéos de valorisation des projets LEADER et autres ;
- Appui à la construction du futur site internet Be Europe En Grand Est ;
- Mise en place d'une newsletter tous les deux mois, qui permet la diffusion d'informations aux niveaux régional et national ;
- Publication hebdomadaire d'informations sur la page du Réseau : offre d'emploi, article de valorisation de projet, information de séminaire/webinaire en lien avec le sujet des ruralités ;
- Présentation du Réseau Rural, de ses activités et du FEADER lors d'évènements régionaux, nationaux et européens ;

#### **2/ Par ailleurs, en complément des actions du Réseau Rural régional, l'AG a mené différentes actions de communication en 2022**

En 2022, différentes actions ont été réalisées, avec un accent particulier mis sur la communication à l'attention du grand public afin de valoriser l'action des fonds européens en Grand Est, et la poursuite d'actions d'information ciblées vers certains porteurs de projets en fonction de l'avancement des programmes. Ce plan d'actions couvre l'ensemble des programmes gérés par la Région Grand Est.

Les sites internet :

- L'animation du site [europe-en-alsace.eu](http://europe-en-alsace.eu) :

Le site internet a vocation à informer les acteurs du territoire sur les potentialités des programmes européens 2014-2022, augmenter la notoriété des programmes européens en faisant connaître les réalisations concrètes et leurs actualités, et permettre aux bénéficiaires potentiels et aux bénéficiaires effectifs de trouver les outils nécessaires à une demande de subvention ou à la bonne gestion de celle-ci. En 2022, le site a enregistré 17 519 visites.

- Ce site a été transféré sur le site unique <https://beeurope.grandest.fr/> depuis décembre 2022. Il reprend les informations sur la période de programmation 2014-2022.

Les réseaux sociaux de la Délégation :

- **La page Facebook** L'Europe s'engage en Grand Est, qui rassemble à raison de 2 à 5 publications par semaine des informations sur l'intervention des fonds européens, des programmes Erasmus+ ou INTERREG sur le territoire régional, a été mise en ligne en septembre 2016. Elle est visible à l'adresse : <https://www.facebook.com/europeenGE/>
- **Ce réseau social a été complété pour élargir le public cible par la création d'un compte LinkedIn** qui présente le même nombre de publication que le compte FB à l'adresse suivante : <https://www.linkedin.com/company/be-europe-en-grand-est/>.
- **La chaîne You Tube** <https://www.youtube.com/@beeuropeengrandest/> de la DFE a également pour objectif de faire connaître l'action de l'Union Européenne sur le territoire de la Région Grand Est. En 2022, 16 vidéos ont été publiées ou créées.

Toujours dans cette optique, des supports d'information numériques et imprimables ont été produits notamment des modes d'emploi des AAP FEADER.

Durant l'année 2022, l'évènement de lancement des nouveaux programmes à Strasbourg le 12 décembre a permis de proposer des temps d'échanges pratiques en proximité avec les porteurs pour répondre à leurs questions sur les nouveaux dispositifs mais également sur la période de programmation 2014-2022.

## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

## **7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS  
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.



## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi

## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2022			0,11	36,52	0,30
		2014-2021			0,11	36,52	
		2014-2020			0,15	49,79	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
2014-2015							

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2022			3,00	42,86	7,00
		2014-2021			3,00	42,86	
		2014-2020			3,00	42,86	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
2014-2015							

<b>Domaine prioritaire 1C</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2022			55,00	11,00	500,00
		2014-2021			55,00	11,00	
		2014-2020			55,00	11,00	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
2014-2015							

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2022	12,48	96,47	11,41	88,20	12,94
		2014-2021	12,96	100,18	9,70	74,98	
		2014-2020	9,94	76,84	7,26	56,12	
		2014-2019	9,71	75,06	5,23	40,43	
		2014-2018	6,86	53,03	2,60	20,10	
		2014-2017	4,81	37,18	1,58	12,21	
		2014-2016	2,04	15,77	0,56	4,33	
		2014-2015	0,02	0,15	0,02	0,15	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	48 129 144,22	97,76	33 533 857,91	68,12	49 231 173,60
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	48 129 144,22	97,76	33 533 857,91	68,12	49 231 173,60
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			107 015 166,19	80,43	133 057 225,95
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			33 533 857,91	68,12	49 231 173,60
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			1 371,00	88,17	1 555,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2022	4,81	104,74	4,59	99,95	4,59
		2014-2021	4,02	87,54	3,49	76,00	
		2014-2020	3,41	74,25	2,90	63,15	
		2014-2019	2,80	60,97	2,45	53,35	
		2014-2018	2,37	51,61	1,96	42,68	
		2014-2017	2,69	58,58	1,66	36,15	
		2014-2016	2,21	48,12	0,42	9,15	
		2014-2015	0,33	7,19	0,33	7,19	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	13 633 848,72	86,78	10 476 791,20	66,68	15 711 305,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	13 633 848,72	86,78	10 476 791,20	66,68	15 711 305,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2022			34 193 358,00	174,11	19 639 131,25
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			10 476 791,20	66,68	15 711 305,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			552,00	100,00	552,00

Domaine prioritaire 2C+							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
2C+	Total des investissements en faveur d'une gestion efficace et durable des forêts (€) (P2C) (€)	2014-2022			12 643 687,27	58,14	21 745 267,04
		2014-2021			10 301 558,58	47,37	
		2014-2020			9 393 258,00	43,20	
		2014-2019			6 992 950,00	32,16	
		2014-2018			5 548 701,43	25,52	
		2014-2017			536 984,63	2,47	
		2014-2016			232 500,00	1,07	
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	5 593 211,35	69,17	4 586 754,61	56,73	8 085 639,16
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 484 440,71	116,11	1 388 283,23	108,59	1 278 490,57
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			2 177 891,56	85,17	2 556 981,13
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	3 948 814,08	60,10	3 115 812,38	47,43	6 569 896,77
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			3 115 812,38	47,43	6 569 896,77
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	159 956,56	67,42	82 659,00	34,84	237 251,82

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2022					0,00	
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015	0,01					
	Total des investissements (public et privé) dédiés à la transformation et la commercialisation (euros)	2014-2022				7 309 144,71	17,31	42 235 025,08
		2014-2021				4 229 559,15	10,01	
		2014-2020				3 662 124,00	8,67	
		2014-2019				2 660 262,00	6,30	
		2014-2018				1 248 480,00	2,96	
		2014-2017				520 912,37	1,23	
		2014-2016				384 931,00	0,91	
2014-2015				27 476,00	0,07			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	4 544 778,16	26,90	2 802 627,24	16,59	16 894 010,03	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	4 544 778,16	26,90	2 802 627,24	16,59	16 894 010,03	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			7 309 144,71	17,31	42 235 025,08	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			98,00	75,38	130,00	

**Priorité P4**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2022			17,79	135,50	13,13	
		2014-2021			15,93	121,33		
		2014-2020			13,67	104,12		
		2014-2019			13,27	101,07		
		2014-2018						
		2014-2017			5,79	44,10		
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2022				18,64	130,26	14,31
		2014-2021				16,74	116,98	
		2014-2020				14,37	100,42	
		2014-2019				14,35	100,28	
		2014-2018				11,69	81,69	
		2014-2017				6,66	46,54	
		2014-2016						
		2014-2015				0,30	2,10	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2022				18,90	129,41	14,60
		2014-2021				16,97	116,20	
		2014-2020				14,57	99,76	
		2014-2019				14,56	99,69	
		2014-2018				12,16	83,26	
		2014-2017				10,48	71,76	
		2014-2016						
		2014-2015				3,49	23,90	
	Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de l'eau (euros)	2014-2022						0,00
		2014-2021						
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de la biodiversité (euros)	2014-2022				1 448 841,46	58,42	2 479 979,10	
	2014-2021				1 141 406,83	46,02		
	2014-2020				838 472,00	33,81		
	2014-2019				555 746,00	22,41		

		2014-2018			377 028,06	15,20	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
<b>P4</b>	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	114 986 000,81	81,16	95 453 459,13	67,37	141 685 424,15
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	138 783,31	100,00	50 670,69	36,51	138 784,91
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			50 670,69	36,51	138 784,91
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2022			55,00	11,00	500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	2 287 370,10	10,34	802 321,92	3,63	22 112 688,68
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			1 643 990,58	3,51	46 801 755,52
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			11,00	2,89	380,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	9 634 312,28	92,23	6 229 501,84	59,64	10 445 628,39
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	34 909 887,52	93,72	28 872 924,40	77,51	37 250 916,53
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			30 471,19	101,57	30 000,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	27 332 006,15	87,36	19 120 341,74	61,11	31 286 938,67
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			11 107,09	138,84	8 000,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			339,84	4,85	7 000,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	40 187 083,07	100,60	40 187 083,07	100,60	39 946 326,67
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			17 684,90	120,21	14 712,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			1 934,15	193,42	1 000,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2022			12 592,92	114,48	11 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	496 558,38	98,50	190 615,47	37,81	504 140,30

Domaine prioritaire 5C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2022	28 147 292,72	152,56	28 147 292,72	152,56	18 449 999,26
		2014-2021	11 519 404,16	62,44	11 519 404,16	62,44	
		2014-2020	11 519 404,16	62,44	11 519 404,16	62,44	
		2014-2019	5 723 233,00	31,02	5 723 233,00	31,02	
		2014-2018	5 723 233,00	31,02	5 723 233,00	31,02	
		2014-2017					
		2014-2016					
2014-2015							
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	10 568 747,04	106,44	9 493 764,13	95,61	9 929 479,97
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	399 839,10	18,34	0,00	0,00	2 180 196,23
M04	O2 - Total des investissements	2014-2022			0,00	0,00	4 360 392,45
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			0,00	0,00	31,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	10 168 907,94	131,22	9 493 764,13	122,51	7 749 283,74
M06	O2 - Total des investissements	2014-2022			28 147 292,72	199,77	14 089 606,80
M06	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			6,00	100,00	6,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2022			6,00	100,00	6,00

Domaine prioritaire 5D							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025
5D	Nombre de plans climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'ammoniac (nombre d'opérations)	2014-2022			11,00	100,00	11,00
		2014-2021					
		2014-2020			8,00	72,73	
		2014-2019			8,00	72,73	
		2014-2018			5,00	45,45	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5D	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 075 736,72	110,71	1 075 736,71	110,71	971 634,08
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	1 075 736,72	110,71	1 075 736,71	110,71	971 634,08
M07.1 M07.2 M07.3 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			11,00	100,00	11,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2022			68,00	251,85	27,00	
		2014-2021			54,00	200,00		
		2014-2020			32,00	118,52		
		2014-2019			10,00	37,04		
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2022				47,13	97,46	48,36
		2014-2021				27,54	56,95	
		2014-2020				24,49	50,64	
		2014-2019				10,87	22,48	
		2014-2018				8,91	18,43	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2022				28,74	103,06	27,89
		2014-2021				28,74	103,06	
		2014-2020				28,74	103,06	
		2014-2019				28,74	103,06	
		2014-2018				28,74	103,06	
		2014-2017				28,74	103,06	
		2014-2016				28,74	103,06	
		2014-2015				28,74	103,06	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	25 305 898,91	50,94	19 200 873,86	38,65	49 673 457,77	
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	233 676,76	26,87	207 674,25	23,88	869 524,67	
M06	O2 - Total des investissements	2014-2022			504 027,28	23,19	2 173 811,69	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	15 340 782,74	41,71	11 956 496,28	32,51	36 778 412,47	
M07.1 M07.2 M07.4	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures	2014-2022			769 878,00	85,71	898 233,00	

M07.5	(informatiques ou autres)						
M07.6							
M07.7							
M07.8							
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			21,00	30,00	70,00
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			19,00	82,61	23,00
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2022			8,00	53,33	15,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022	9 731 439,41	80,92	7 036 703,33	58,51	12 025 520,63
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2022			533 773,00	103,04	518 000,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2022			5,00	100,00	5,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			93 750,00	42,86	218 750,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			5 242 756,13	58,09	9 025 847,76
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			72 813,84	17,43	417 812,50
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2022			1 627 383,36	68,87	2 363 110,37

## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé Citoyen Alsace 2023 sur l'année 2022	Résumé à l'intention des citoyens	10-07-2023			720736007	Résumé Citoyen Alsace 2023 sur l'année 2022		
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP042	Annexe financière (systèmes)	11-04-2023			1725130851	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP042_fr.pdf		

